

L'AMÉNAGEMENT DU FOURGON DES PLÂTRIERS-PLAQUISTES



**Choisir son véhicule utilitaire
est un investissement important
pour votre entreprise.**

Valorisez au mieux cet investissement
en l'agencant efficacement : vous y gagnerez
en confort, sécurité et productivité !

> 4 BONNES RAISONS D'AGENCER SON FOURGON

1

C'est un gage de **sécurité** pour vous et vos salariés.

2

C'est un gain **financier** à moyen terme :

- vous réduisez les déplacements inutiles causés par le manque de préparation et de rangement de votre fourgon,
- c'est la façon la plus sûre de garder son outillage et les matériaux en bon état.

3

Cela permet de **réduire les manutentions**.

4

Cela contribue à la construction de **l'image de marque** de votre entreprise.



BON À SAVOIR :

Pratiquement **un tiers des déplacements** dans l'artisanat du bâtiment sont dus à des oublis de matériel ou de matériaux. Des dispositifs d'aides au financement de l'aménagement du fourgon peuvent être proposés par certaines CARSAT. Avant tout investissement, renseignez-vous auprès de votre CARSAT.



LES POINTS CLÉS À VÉRIFIER AVANT L'ACQUISITION DU FOURGON

Bien qu'ils soient souvent en option, un certain nombre d'équipements sont indispensables à votre sécurité, ainsi qu'à celle de vos salariés, et améliorent votre confort.

LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

- 1 ABS (système d'antiblocage des roues)
- 2 AIRBAG conducteur + passager
- 3 ESP (correcteur de trajectoire)
- 4 Système d'aide au freinage d'urgence
- 5 Cloison de séparation pleine (conforme à la norme ISO 27956)
- 6 Témoin de pression des pneus (TMPS)
- 7 Points d'arrimage
- 8 Galerie

LES ÉQUIPEMENTS DE CONFORT

- 1 La climatisation
- 2 Le réglage à distance des rétroviseurs
- 3 Éléments de téléphonie (usage uniquement à l'arrêt)
- 4 GPS
- 5 Radio



Attention : veillez à ce que le plancher du fourgon soit de qualité afin de rendre possible un aménagement durable.



LE CONSEIL DU PRO

Idéalement, une entreprise des métiers du plâtre doit disposer de 2 types de véhicules :

- Un véhicule dédié au transport de plaques, briques, isolants.
- Un véhicule dédié au transport de l'outillage.

> UN FOURGON IDÉALEMENT AMÉNAGÉ

Afin d'obtenir un fourgon efficacement agencé, quelques points essentiels doivent être discutés avec votre agenceur :

- 1 faites l'inventaire de l'outillage que vous transportez fréquemment ;
- 2 faites l'inventaire des matériaux que vous transportez.

> L'ARRIMAGE

Respectez ce principe de base :

« *Tout ce qui n'est pas rangé doit être arrimé !* »

> LA VENTILATION

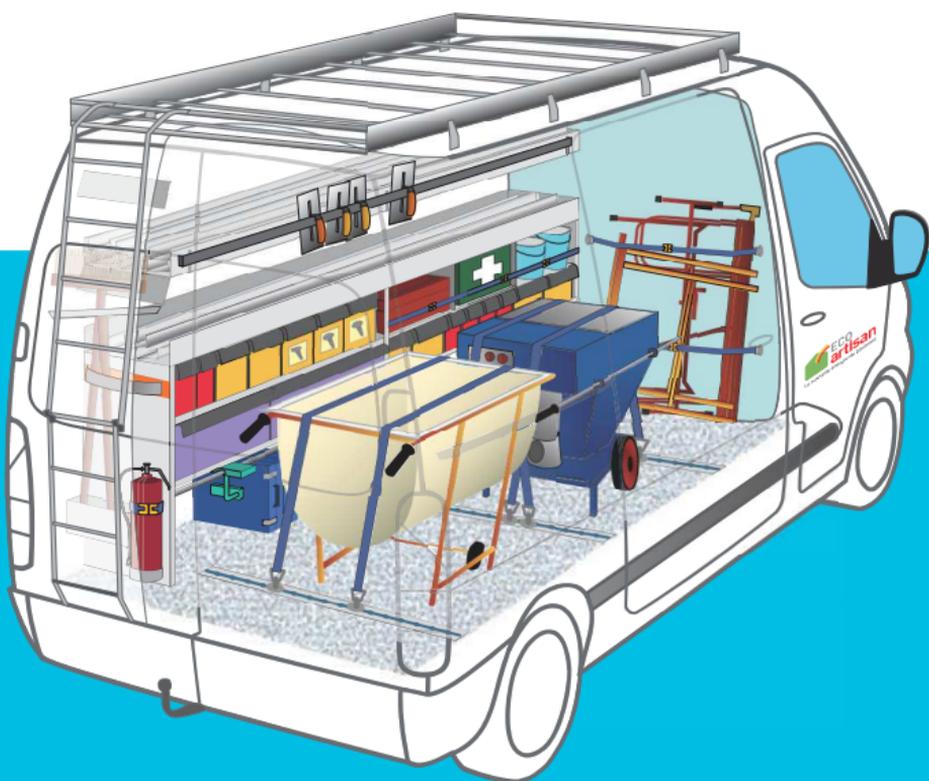
Pensez au système de ventilation (ventilation haute, ventilation basse).

> LA CHARGE UTILE (CU)

- Le PTAC (poids total autorisé en charge) est le poids maximum que le véhicule ne doit pas dépasser.
- Le PV (Poids à vide) est le poids du véhicule avec les pleins (carburant, huile, eau) sans passager ni chargement.

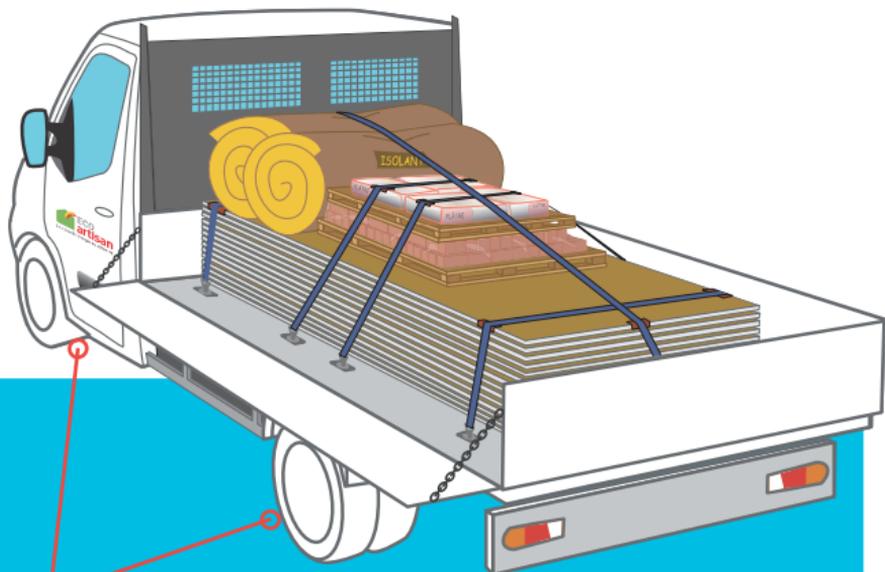
CU = PTAC – (PV + aménagement + conducteur + passager)

CU disponible pour votre matériel et vos matériaux.

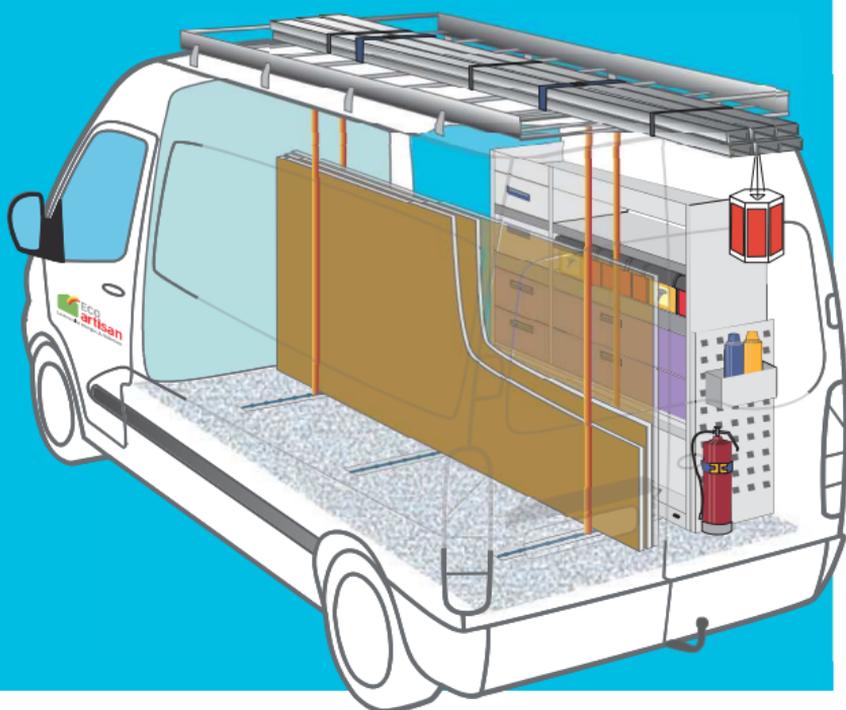


PENSEZ-Y :

**Veillez à vous adresser à un agencier
ayant des références en termes
de crash-tests.**



Cales de déchargement





RAPPEL DU CODE DE LA ROUTE

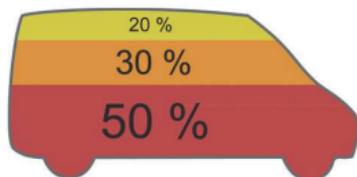
- Le chargement d'un véhicule ne doit pas être une cause de dommage ou de danger **(Article R312-19)**.
- Tout chargement débordant à l'extérieur du véhicule doit être solidement arrimé **(Article R312-19)**.
- Les chaînes, bâches et autres accessoires, mobiles ou flottants, doivent être fixés au véhicule de manière à ne sortir à aucun moment du contour extérieur du chargement et à ne pas traîner sur le sol **(Article R312-19)**.
- À l'arrière, le chargement d'un véhicule ne doit pas dépasser de plus de 3 mètres l'extrémité du véhicule **(Article R312-21)**.
- L'utilisation d'un support de charge est autorisée **(Article R312-21)**.
- À l'avant, le chargement ne doit pas dépasser l'aplomb antérieur du véhicule. À l'arrière, il ne doit pas traîner sur le sol **(Article R312-22)**.



LA RÉPARTITION DES CHARGES

Les éléments les plus lourds doivent être disposés vers le bas du véhicule, alors que les éléments les plus légers peuvent être disposés vers le haut.

Pour vous aider à mesurer le chargement, équipez vous d'un indicateur de charge (coût : 1 500 à 1 600 euros environ).



INFORMATIONS GÉNÉRALES

IRIS-ST : www.iris-st.org

INRS : www.inrs.fr

CARSAT (caisse assurance retraite et santé au travail) :
www.risquesprofessionnels.ameli.fr

